

4 mai 2018

etranger.sgen-cfdt.fr

***Detachment denied,* le mauvais feuilleton des refus de détachement !**

Cette année, nouveaux refus de détachement. Après la saison 2, Detachment denied reprend pour la saison 3 et de nouveaux épisodes inspirés de faits réels.

Saison 3, Épisode 6 : Un bel effort mais une triple peine !

Hélène est établie depuis 2007 en Dorinie. Depuis 2010, elle exerce en tant que professeure de français recrutée locale au lycée français. L'an passé, elle et son conjoint ont eu le bonheur d'accueillir Oscar, petit Franco-Dorinien d'à peine un an et déjà très malicieux.

Avant de former ce beau projet, Hélène s'était préparée au Capes interne de lettres modernes, encouragée par sa hiérarchie. Admise au concours en 2015, elle avait quitté son mari pendant un an pour effectuer son stage. Elle s'est mise ensuite en disponibilité pour retrouver la Dorinie, son mari et fonder une famille. Après la naissance d'Oscar, elle a repris son activité professionnelle au lycée.

En 2018, un poste de résident se libère dans sa discipline au lycée. Elle candidate, l'obtient sans difficulté mais le ministère lui refuse son détachement : ce qui était possible en 2015 pour les recrutés locaux lauréats de concours ne l'est plus en 2018. Et l'administration n'en démord pas : Hélène doit effectuer deux années en tant que titulaire en France.

Hélène ne veut pas se séparer de nouveau de son mari durant deux ans ni le priver de son enfant. Qui plus est, elle ne serait même pas certaine de retrouver son poste de recrutée locale à son retour au cas où aucun poste de titulaire n'était vacant dans sa discipline.

Aujourd'hui, Hélène demande à l'administration de revenir sur sa position. Les collègues dans sa situation, le plus souvent des femmes, n'ont pour le moment toujours pas été entendu.e.s.

Les femmes sont souvent pénalisées dans leur carrière car elles l'interrompent plus souvent que leurs homologues masculins. En l'occurrence, dans le cas présent, il s'agit même d'une triple peine : objectif non atteint, carrière morte née, poste de résident non obtenu.

Le refus de détachement ne sert ni nos écoles de l'étranger, ni notre langue. Il fragilise les personnels et menace leur avenir.

Le Sgen-CFDT demande instamment que toutes les demandes de détachement dans un établissement d'enseignement français à l'étranger homologué par le ministère de l'Éducation nationale soient satisfaites.